

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 20 mars 2012**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 19 mars 2012**

**2012 DDEEES 31G** Lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire

**Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 relative à la généralisation du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui soumet un appel à projet destiné à favoriser le développement dans l'économie sociale et solidaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Seybah DAGOMA, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, approuve le lancement d'un appel à projets destiné à favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire, dont le texte est joint en annexe.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 91, nature 6574, ligne DF55009, pour 50.000 euros, et au chapitre 017, rubrique 564, nature 6574, ligne DF34019, pour 100.000 euros, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2012, et des exercices ultérieurs sous réserve du vote des crédits.